

Contenu des actes religieux

Ceci est une liste de tout ce qui peut être mentionné dans les actes. En réalité on n'y trouve en général que les plus importants

Baptêmes

- **la date de célébration du baptême**
- le jour de naissance du nouveau-né (la veille, le même jour)
- **les prénoms du nouveau-né**
- **les prénoms et noms du père et de la mère (nom de jeune fille)**
- le lieu de résidence et parfois la profession
- l'état matrimonial des parents (mariés ou non, fils ou fille légitime et naturel) et parfois leur domicile
- les prénoms et noms des parrains et marraines
- leur lieu de résidence et parfois aussi leur profession
- leurs liens de parenté avec le baptisé
- la signature du célébrant (curé, vicaire ou pasteur)
- la signature du père, du parrain et de la marraine ; on peut également lire la formule "ne sachant pas signer"

Décès et sépultures

- la date de l'inhumation religieuse
- **les prénoms et nom du défunt**
- l'âge approximatif
- la profession
- **la date de décès**
- le lieu d'origine si le défunt n'est pas né dans la paroisse
- l'état matrimonial
- les prénoms et nom du père pour les enfants et adolescents
- les sacrements ayant été, ou non, administrés
- le lieu de sépulture : cimetière, église
- les prénoms et noms des témoins
- les professions, domiciles et liens de parenté des témoins avec le défunt
- les signatures du célébrant et celles des témoins s'ils savent signer

Mariages religieux

- **la date de célébration**
- les dates et lieux de publication des bans
- les dispenses obtenues en cas de consanguinité
- le consentement des père, mère, tuteur, curateur en cas de minorité du conjoint
- **les prénoms et noms des conjoints**
- l'âge ou la date de naissance, la profession, le domicile
- les prénoms et noms des père et mère
- l'état matrimonial des parents : généralement mariés
- le domicile et la profession des parents
- les renseignements donnés par le curé du conjoint (acte de baptême)
- les références à un contrat de mariage
- les prénoms et noms des témoins
- les qualités, professions, domiciles et liens des témoins avec les conjoints (frère, sœur, cousin, etc.)
- les signatures du célébrant, des contractants et témoins, parfois celles des parents et amis présents